

La nouvelle revue de presse

NRP Octobre 2010, n° 4



Dossier

Algérie-France: Histoire d'amour ou guerre des mémoires?

Société

Comment le Ramadhan bouleverse la vie des Algériens
INSTITUT ABASSA

Economie

L'économie algérienne, toujours malade de sa dépendance aux hydrocarbures ?
Thierry COVILLE

Droit

Cessions à l'étranger des sociétés de droit algérien:
Le droit de préemption de l'état renforcé
Mounir M.

Culture

Bataille pour l'hégémonie culturelle:
Les intellectuels arabes entre Etats et intégrisme
Hicham BEN ABDALLAH EL ALAOUI

الصيغة الجزائرية
مختارات الصحف

Dossier

Algérie-France: Histoire d'amour ou guerre des mémoires?

France-Algérie : la guerre des mémoires

Entretien avec: B. STORA, p. 4

Camus l'Algérien

P.-L. REY, p. 5

Les damnés de Reggane racontent : 50 ans sur cette terre maudite

A. MEDDI et M. MATARESE, p. 6

A propos du film «Hors-la-loi» de R. Bouchareb, p. 7

La France malade de ses guerres

M. MOURIER, p. 8

Société

Comment le Ramadhan bouleverse la vie des Algériens

INSTITUT ABASSA, p. 9

Demandeurs d'emploi: Les Algériens préfèrent les multinationales

Djamel B., p. 10

Algérie: les jeunes toujours en difficulté, p.10

Economie

L'économie algérienne, toujours malade de sa dépendance aux hydrocarbures ?

Thierry COVILLE, p. 11

La Loi de Finances Complémentaire publiée au journal officiel: Le contrôle du transfert de devises renforcé; L'investissement, un préalable d'accès au marché

Nassim I./Kezoul L., p.12

Droit

La loi sur la monnaie et le crédit modifiée: Vers l'«algérianisation» des banques étrangères

D.Z., p. 13

La réforme du tribunal suscite débat

D. Z., p. 13

Cessions à l'étranger des sociétés de droit algérien: Le droit de préemption de l'état renforcé

Mounir M., p. 14

Culture

Bataille pour l'hégémonie culturelle: Les intellectuels arabes entre Etats et intégrisme

Hicham BEN ABDALLAH EL ALAOU, p. 15

الطاهر وطار: عاد إلى مقامه الزكي

ياسين عدنان p. 16

Bibliographie, p. 17

La NRP est la nouvelle formule de la « Revue de presse », créée en 1956 par le centre des Glycines d'Alger.

[Attestation du ministère de l'information: A1 23, 7 février 1977]

Revue bimensuelle réalisée en collaboration avec le :



CENTRE DE DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

3, rue Kadiiri Sid Ahmed, Oran • Tel: +21341 408583 • Courriel: nrpresse@yahoo.fr

Site web: www.cdesoran.org

Si vous voulez recevoir gratuitement les numéros suivants de la Nouvelle Revue de Presse, envoyez-nous un message à l'adresse suivante:

nrpresse@yahoo.fr

Ont collaboré à ce numéro

Faïza GACHI

Bernard JANICOT

Fayçal SAHBI

Mehdi SOUIAH

Leila TENNCI

Houari ZENASNI

Les idées exprimées dans les textes repris par la NRP n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

Editorial

«Enfant - tige.
Enfant pareil à la colère des feuilles.
Nous sommes ennemis des mêmes sépultures.
Et la mort nous traverse comme un fleuve soigneux.
Enfants nous sommes d'une amitié lointaine
D'un soleil qui tue.
Nos doigts ont gardé la magie d'un exil volontaire.
Mais voici la neige diamante
Le dur besoin d'aimer...» Jean SÉNAC

Algérie – France, ces deux amants – ennemis. Tantôt ils s'aiment passionnément, tantôt ils se haïssent à la folie. Les moments où ils pleurent ensemble sont rares mais ils sont très forts jusqu'à oublier, la torture, les essais nucléaires de Reggane... Durant ces moments là, ils s'aiment. Ils ont la nostalgie. Ils regrettent de s'être fait du mal. Mais les autres moments, la haine et la colère reprennent leur place. La guerre des mémoires refait surface. On se dispute le passé. On se déchire au nom d'une nostalgie, d'un nationalisme. La «guerre des mémoires n'aura pas lieu». La phrase a connu un grand succès sur la presse et sur Internet. En périodes d'élections, des responsables politiques des deux rives l'ont reprise dans leurs discours. Mais les mots ne signifient pas toujours ce qu'ils semblent dire. Nos aînés, eux qui ont vécu la guerre d'Algérie pour les uns, ou la guerre de libération nationale pour les autres, n'ont pas oublié ce temps où des algériens et des français vivaient ensemble dans l'amitié et dans la fraternité ; mais ils n'ont pas oublié aussi le jour où ils ont été séparés sur un quai d'un port algérien. Ils n'ont pas oublié, et pour les uns et pour les autres, la torture, les enfumades des grottes de Mostaganem, la bombe de M'dina Jdida, les victimes de la Sebkha d'Oran, ni les filles kidnappées ou violées. Combien sont-ils ces enfants nés d'un viol? Non, ils n'ont pas oublié ceux que le FLN a égorgés et ceux que la France a abandonnés dans un bidonville de Nanterre. On a parlé de la «guerre des mémoires» à la suite de la polémique déclenchée par la loi reconnaissant des aspects positifs à la colonisation. Il s'agit bien sûr de la loi du 23 février 2005. Cinq ans plus tard, une autre loi a été déposée au parlement algérien pour «criminaliser» le colonialisme français. Le cinéma reprend ses droits. L'image va parler à la place de l'arme. Des films sont sortis, d'autres sont en cours de tournage au nom d'une mémoire pour exprimer la haine et l'amour entre la France et l'Algérie. Quelques mois après, les «Hors-la-loi» reviennent sous forme de trois frères, comme par hasard, pour être contesté à Cannes par ceux qui sont toujours en colère en France. Les «hors-la-loi» seront bien reçus dans les salles d'Oran et d'Alger. Mais les fantômes de Reggane reviennent eux aussi pour régler leurs comptes. Leur terre maudite n'a pas été décontaminée. Aujourd'hui leurs bébés malformés ou leucémiques réclament leurs droits. Quant à Camus, il n'a pas lui aussi oublié sa tragédie personnelle. Son «premier homme» a refusé d'être le dernier pour ne rien oublier. Son histoire semble niée, promise à un éternel recommencement justement pour mieux aimer. Et tandis que la transition se fait avec lenteur et que les dernières gouttes de la coupe de vin coulent dans l'immense vasque du néant, une angoisse suspendue descend enfin sur des cœurs malades de leur guerre.

Ce dossier que nous proposons se veut réaliste mais aussi optimiste. Réaliste d'un vécu noir enduré par des algériens et des français durant la colonisation, un vécu aussi rose car il n'y avait pas que la torture et la guerre mais aussi l'amitié, la fraternité et l'amour. Il se veut optimiste pour que cette vie en rose revienne, pas au nom d'une glorification coloniale quelconque, mais pour un idéal purement humain longtemps révé. A travers cette sélection hasardeuse de quelques articles parus dans la presse écrite nationale et internationale, l'Algérie et la France ne sont-elles pas aujourd'hui des voisines séparées par un «fleuve» nommé Méditerranée et qui devraient construire un avenir en commun sur la base d'une mémoire construite avec le sang et les larmes des algériens et des français?

Leïla TENNCI

France-Algérie : la guerre des mémoires

Entretien avec: Benjamin STORA

Au début de l'année 2010, une proposition de loi était déposée au Parlement algérien pour « criminaliser » le colonialisme français. Quelques mois plus tard, Hors-la-loi, de Rachid Bouchareb, était contesté dès sa présentation au Festival de Cannes. Le point sur les enjeux de cette guerre des mémoires entre la France et l'Algérie à l'occasion de la sortie de Hors-la-loi, le 22 septembre.



L'Histoire : Est-il envisageable que, sur les deux rives de la Méditerranée, on finisse un jour par écrire une histoire de la guerre d'Algérie sans tabous, libérée du poids des mémoires antagonistes ?

Benjamin Stora : Nous n'en prenons pas le chemin. En France, il n'y a jamais vraiment eu de consensus politique clair sur le passage à l'indépendance algérienne. Cela peut paraître surprenant. L'approbation de la politique du général de Gaulle, bien sûr, a été massive, comme en témoignent les référendums : le 8 avril 1962, 90 % des Français ont ratifié les accords d'Évian qui ouvraient la voie de l'indépendance algérienne.

Cependant, une fraction de l'opinion - un noyau dur - n'a jamais admis cette fin de l'histoire, considérée comme un abandon de trois départements français. Trois ans plus tard, lors de l'élection présidentielle de 1965, le représentant de la droite extrême Jean-Louis Tixier-Vignancour recueille un million de voix : il a bénéficié du vote pied-noir, mais aussi du soutien d'un électorat de l'ex-métropole qui revendique ouvertement sa filiation avec l'Algérie française. Une minorité, soit, mais irréductible.

C'est toute la différence avec Vichy. Trois ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, il ne s'était trouvé personne en France, dans un contexte résistancialiste très marqué, il est vrai, pour se hasarder à défendre publiquement, dans une campagne électorale, l'action de Pétain.

L'H. : Et en Algérie ? La guerre a abouti à l'indépendance : le consensus politique a-t-il été pour autant plus facile ?

B. S. : Il est très difficile en Algérie d'écrire une histoire de la guerre qui ne soit pas passée au crible des critiques idéologiques et partisans.

Dès l'été 1962, les principaux acteurs de cette guerre d'indépendance sont écartés : Mohamed Boudiaf, Krim Belkacem, Hocine Aït Ahmed, Ferhat Abbas. Et le coup d'État de 1965, qui renverse Ahmed ben Bella, chef historique du FLN, au profit de Houari Boumediène (pendant la guerre chef des armées situées aux frontières), installe à la tête du pays les militaires qui prennent en main la manière dont doit être racontée l'histoire. Ajoutons que, pendant la guerre d'indépendance déjà, la mise à l'écart de Messali Hadj (le pionnier de la lutte indépendantiste) et l'éviction des messalistes du MNA ont interdit d'emblée le consensus autour de l'idée nationale, confisquée par un clan du FLN.

Il n'y a pas non plus d'effort pour la réconciliation nationale. Si les messalistes sont tenus pour des « traîtres », imaginez ce qu'il peut en être des harkis, musulmans qui s'étaient engagés du côté des forces françaises. En

Algérie - comme en France -, les mémoires sont entrées en conflit pendant la guerre elle-même, et cela n'a pas cessé après 1962.

On ne parvient même pas, des deux côtés de la Méditerranée, à se mettre d'accord sur la nature du système colonial. En Algérie, il est considéré comme le mal absolu. Pendant ce temps, dans la France postcoloniale, il s'est encore trouvé en 2005 un groupe actif pour faire voter à l'Assemblée une loi « mémorielle » qui enjoignait aux professeurs d'insister dans leurs cours sur « les aspects positifs de la colonisation ». On sait ce qu'il en advint : la mobilisation - à commencer par la gauche -, le retoquage par le Conseil constitutionnel de cet article mal inspiré. Mais, pour l'Algérie, le mal était fait : la guerre des mémoires était ravivée.

Face à ces mémoires concurrentes qui, d'un côté comme de l'autre, dictent leur loi, leurs interprétations, leurs chiffres, qui assèment leurs propres bilans, qui ont pris le pouvoir ici et là-bas et qui récrivent à leur façon le passé nourri de leurs préjugés, l'historien semble parfois impuissant.

L'H. : [...] l'histoire coloniale est plutôt en France aujourd'hui celle de la mauvaise conscience. Le discours de Nicolas Sarkozy en décembre 2007 à Constantine était une franche condamnation de la colonisation : n'y a-t-il pas là un terrain d'entente ?

B. S. : Ce n'est pas si simple. Notamment parce qu'en Algérie les choses ont pris une tournure plus radicale. L'Organisation nationale des moudjahidins ou les Enfants des martyrs (chouhada) ne veulent pas sortir de la guerre des mémoires. Ils ont leurs fondations, leurs relais d'opinion, jusqu'au sommet de l'État. Ce sont eux qui développent l'idée de la « criminalisation de la colonisation française ». Une revendication reprise par certains dirigeants du pays, jusqu'à la proposition de loi dans ce sens déposée en février de l'année 2010 au Parlement algérien - une revendication législative cependant abandonnée en juillet 2010 par le gouvernement algérien.

L'H. : Est-ce ainsi qu'il faut interpréter la polémique autour du film de Rachid Bouchareb, Hors-la-loi, qui sort sur les écrans ce mois de septembre ?

B. S. : En effet. Dès avant la présentation du film au dernier Festival de Cannes, en mai 2010, des personnalités politiques françaises ont émis, sans l'avoir vu, un avis négatif : une oeuvre de fiction sur la guerre d'Algérie réalisée par un Français d'origine algérienne ne pouvait être que de parti pris. Des responsables ont fait appel à une commission d'historiens de l'armée pour « viser » le film. La polémique est alors retombée.

Pour autant, Hors-la-loi n'est pas sans poser des questions à l'historien.

L'H. : L'éternel problème des rapports entre histoire et fiction ?

B. S. : Il faut être clair, on ne peut pas jouer impunément sur les deux registres.

Le film a le mérite d'aborder les massacres de Sétif et de Guelma de mai et juin 1945 : rappelons que, suite à une manifestation pour l'indépendance² qui tourne à l'émeute, provoquant la mort de 102 Européens, une terrible répression s'abat sur le Constantinois ; le bilan officiel fait état de 1 500 morts. On sait aujourd'hui qu'il y a eu plusieurs milliers de victimes du côté des Algériens³. Cet événement considérable, longtemps minoré, était resté ignoré par le cinéma. Mais l'on peut s'interroger sur le choix du réalisateur qui décide de concentrer en une seule journée des massacres qui, en fait, se sont étalés sur près de deux mois.

L'H. : Vous avez évoqué les archives. N'existe-t-il pas, malgré tout, des échanges de documents entre la France et l'Algérie, contribuant, au-delà des sautes d'humeur récurrentes, à l'harmonisation des rapports ?

B. S. : Les Français ont procédé en effet à des restitutions, réclamées de longue date par les Algériens, notamment les cartes des mines posées à la frontière entre le Maroc

et l'Algérie. Il est question aussi des archives administratives des cadastres. Ce sont des gestes importants assurément, mais il est peu probable que Paris accède à la demande d'Alger sur les documents hautement sensibles concernant la sûreté et le renseignement. Ils soulèvent trop de difficultés, tenant surtout à l'implication de personnes encore vivantes.

Cependant, plus que la traditionnelle « bataille des archives » entre les deux pays, ce qui rend la conciliation difficile, ce sont toujours les sujets touchant à la violence contre les populations civiles et les responsabilités politiques en ces affaires, qu'il s'agisse des mouvements nationalistes du côté algérien ou de celle des gouvernements français à l'époque. Une importante vague nouvelle de jeunes chercheurs traitent de ces questions.

(Propos recueillis par Daniel Bermond.)

L'HISTOIRE

n°356
septembre 2010

Camus l'Algérien

Pierre-Louis REY

Camus a vécu la guerre d'Algérie comme une tragédie personnelle.

Camus était un Algérien, ce qui signifiait, à une époque où n'existait pas encore de nationalité algérienne, qu'il était un Français d'Algérie ; le terme excluait, dans le langage courant, les indigènes du pays. On était algérien comme on était breton ou bourguignon[...]. Pour élargir son horizon, il fallait sortir du milieu scolaire. Des « Arabes », Camus en a connu grâce au football. Le Racing universitaire d'Alger, dont il fut un brillant gardien de but, était heureusement plus mixte que l'université dont il se réclamait. A partir d'octobre 1938, il collabora au quotidien Alger républicain, « journal des classes modestes » (selon l'expression de ses promoteurs), soutien de la politique du Front populaire, plus volontiers lu par les intellectuels arabes que La Dépêche algérienne ou L'Écho d'Alger. Il rencontra enfin des écrivains comme Mohamed Dib ou Mouloud Feraoun, dont Le Fils du pauvre (Seuil, 1954), récit autobiographique, avait toutes raisons de l'émouvoir[...]. En juin 1939, il publie dans Alger républicain un reportage sur la Kabylie. Lui qui a toujours fait l'éloge de la pauvreté, il apprend à la distinguer de la misère[...]. A la mi-août 1942, Camus, atteint de tuberculose depuis l'âge de 17 ans, quitte l'Algérie pour soigner ses poumons dans le Massif central. Il ne fera plus dans son pays natal que des séjours limités. Au lendemain de l'armistice du 8 mai 1945, il y est envoyé en vue d'un reportage par son journal Combat. A peine a-t-il regagné la métropole que des émeutes éclatent dans le département de Constantine³. La série d'articles qu'il publie à cette occasion énonce des vérités d'évidence propres à bouleverser ses amis algériens[...]. Camus fait état d'un « manifeste », issu d'un mouvement présidé par Ferhat Abbas, qui constate l'échec de la politique d'assimilation et proclame la nécessité de reconnaître une nation algérienne, reliée à la France, mais munie de caractéristiques propres. Il ne dit pas qu'il y adhère, mais il signale son existence. Aux arguments des « Amis du Manifeste », les autorités ont



préféré « répondre par la prison et la répression. C'est une pure et simple stupidité ». L'article qui clôt la série de Combat s'intitule : « C'est la justice qui sauvera l'Algérie de la haine ». En réponse aux « Amis du Manifeste », signale Camus, le Parti communiste a créé un mouvement ouvert aux Arabes, les « Amis de la démocratie », qui a reçu l'approbation des radicaux et des socialistes. Son programme, visant à accorder progressivement aux Français musulmans l'égalité des droits civiques et la justice sociale, est « la dernière chance que la France garde de sauvegarder son avenir en Afrique du Nord ». En somme, Camus ne sous-estime pas les aspirations nationalistes qui ont poussé les « Arabes » à la révolte ; il espère seulement que la France les désarmera en accomplissant l'oeuvre qui les guérira de leurs déceptions[...]. Chroniques algériennes résume sa position. La « revendication arabe », y explique-t-il, dénonce et refuse à juste titre « le colonialisme et ses abus » ainsi que « le mensonge répété de l'assimilation toujours proposée, jamais réalisée ». Les Arabes, qui jusqu'en 1945 « voulaient tous être français », se sont détournés de la France à la suite de la répression des émeutes du Constantinois et du truquage des élections de 1948. « Une réparation éclatante doit être faite au peuple algérien, qui lui restitue en même temps la dignité et la justice ».

L'HISTOIRE

n°349
Janvier 2010

Les damnés de Reggane racontent : 50 ans sur cette terre maudite

Le 13 février 1960, la France commençait, dans le Sahara algérien, une série d'essais atomiques qui allaient lui donner son statut de puissance nucléaire. Cinquante ans après, d'Alger à Taourirt via Reggane et les villages ensablés de la RN6, nous avons pris la route de la mort. Où la population et l'environnement portent à jamais les séquelles d'un crime resté longtemps enfoui dans les bunkers du secret d'Etat.

Adléne MEDDI et Mélanie MATARESE

Le vieil homme au chèche beige sourit. Les rides, aux coins de ses yeux, s'animent. Rien ne sert plus de pleurer. Ils sont tous partis. Des quinze ouvriers de son équipe, Mohamed Belhacen est aujourd'hui le seul survivant. Son bébé de 6 mois et son premier garçon de 4 ans sont tombés malades quelques mois après l'explosion. Dans sa voix, il y a de la fatalité. [...] à Taourirt, reste-t-il encore quelqu'un ou quelque chose en vie ? Rien ne bouge dans ce hameau fantôme attaqué sans répit par le sable, où portes et fenêtres restent closes. A 35 km au bout de cette route de la mort se trouve le point Zéro. Là où le 13 février 1960, la France fit exploser une bombe atomique de 70 kilotonnes.

Quatre fois Hiroshima. L'opération Gerboise Bleue marquait le début d'un long cauchemar pour plus de 40 000 personnes – population du Touat hors Touareg – qui furent exposées aux radiations des essais nucléaires entre 1960 et 1966. Dans son bureau à Adrar, Kaloum Mekki, notable de la ville et sociologue de formation, croule sous les dossiers. Il cherche à lever une des nombreuses zones d'ombre de cette affaire. Profitant de son aura, il lança, il y a quelques années, un appel dans les médias pour recenser tous les Algériens mobilisés pour travailler sur le site. A en juger par le nombre de photocopies de pièces d'identité empilées sur son bureau, ils ont été des centaines à venir frapper à sa porte. «Il y avait quelque 10 000 travailleurs sur le site, dont 6500 Français et 3500 Algériens [...]. «Avant l'explosion, les Français nous ont demandé de sortir des maisons, se souvient Mohamed Belhacen. Ils avaient peur qu'elles s'effondrent. Et puis, on nous a dit de nous mettre à plat ventre par terre, le bras devant les yeux. Il y a d'abord eu une lumière, comme un soleil. Puis un quart d'heure après, un bruit assourdissant et, enfin, l'onde qui s'est propagée dans le sol, pareille à celle d'un tremblement de terre qui vous emporte dans les profondeurs...» Avec ses doigts, le vieil homme dessine ses souvenirs dans le sable. Et d'un coup, lève les yeux vers le ciel. «On a vu de la fumée noire, jaune, marron qui montait très haut. On ne comprenait pas, mais on savait que c'était un jour noir. Des hommes ont pleuré.» [...] Kaloum Mekki, à Adrar, se souvient «avoir lancé un cri d'alarme» en 1986, à l'occasion d'un colloque sur les perspectives de l'agriculture saharienne. «J'avais relevé que les symptômes de dégradation des écosystèmes de la région et leurs répercussions sur l'agriculture traditionnelle étaient les conséquences des irradiations. J'avais parlé de "bayoud nucléaire" !» Mais aucune étude ne leur donne raison. Tout comme aucune enquête épidémiologique ne permet d'établir une corrélation directe entre les radiations, les cancers et les malformations. Sidi Mokhtar, 4 ans, est un des fils de Sid Ammar. Un petit bonhomme aux cheveux bouclés. Il ne court pas aussi vite que ses copains car un de ses pieds est malformé. Abdallah, un autre de ses fils, 8 ans, n'a pas toutes ses facultés mentales. Bien sûr, Sid Ammar sait qu'il ne doit pas accuser la bombe. Dans cette région du Sahara, les médecins ne se bousculent pas. Et à Adrar, le chef-lieu de la wilaya, à 155 km, il n'y a même pas d'hôpital. Juste un ensemble de blocs réunis sous le nom d'«établissement public hospitalier». Abderrezak Mentouri y travaille depuis un an et demi. Il ouvre la porte de son logement de fonction, en face de la morgue. Débordé, les yeux cernés, les traits marqués, il confie sur un ton excédé : «Je n'ai pas de moyens, pas de quoi faire des radiothérapies, les médicaments coûtent trop cher, alors je fais du palliatif. Si j'arrive à leur ajouter trois à six mois de vie, je suis content.» Avant lui, il n'y a jamais eu d'oncologue dans la région. Aujourd'hui, tous les malades affluent vers son service. «J'avais complètement sous-estimé leur nombre ! Sur 70 cancers, je dois en avoir 30 du sein ! Et aussi des leucémies, des cancers du poumon... bref, tous les cancers radio-induits, que l'on connaît depuis Nagasaki et Tchernobyl. Normalement, on devrait avoir un registre des cancers.



Mais ici, il n'existe pas ! Alors au moment du diagnostic, je relève le lieu de naissance, l'adresse, l'âge... Autant d'éléments qui serviront à établir une corrélation entre les radiations et les cancers.» A Reggane, Abdellahi M'barek, le président de l'APC, paraphe les documents posés sur son bureau en expliquant : «Nous avons absolument besoin d'études. On n'est sûrs de rien, par rapport à la terre, l'eau, la santé. En tant qu'élu, j'ai besoin de ces données pour savoir ce qui est enterré. Beaucoup de choses sont dites mais j'ai des doutes, je sens toujours qu'il y a 'quelque chose' là-bas.» [...] Trois casernes françaises incluses dans le périmètre irradié, que les Algériens ont récupérées et transformé en camps d'internement. Entre 1992 et 1995, ils seraient entre 18 000, selon la Commission nationale consultative pour la protection et la promotion des droits de l'homme, et 24 000, selon le Comité de défense des internés, à y avoir été déportés sur soupçon d'appartenance à l'ex-FIS (Front islamique du salut). Les deux ex-détenus ont aussi perdu l'odorat à In M'guel, en bas de la montagne d'In Ecker. Un comble pour Nourredine, autrefois restaurateur à Sétif. «Là où nous étions, rien ne poussait. Et du sol, se dégageait une odeur de pomme et de vinaigre», témoigne-t-il. Trente ans auparavant, le 1er mai 1962, la France effectuait, à In Ecker, un tir dans une galerie creusée dans une montagne. Lors de l'explosion, le système d'obturation céda sous la pression, projetant gaz, poussières et matériaux radioactifs à l'extérieur. Pierre Messmer, ministre des Armées, et Gaston Palewski, ministre de la Recherche, présents lors de l'accident, furent irradiés. Le second mourut d'une leucémie. Le nuage radioactif qui s'était échappé a contaminé une partie de la région. En 2005, l'Agence internationale de l'énergie atomique relevait dans un rapport que la radioactivité résiduelle y était encore très forte. [...] En Algérie, le dossier des essais nucléaires est longtemps resté fermé. A Bahou, Sid Ammar el Hammel, président de l'Association des victimes du 13 février 1960, écarquille ses yeux et passe la main dans son épaisse barbe poivre et sel, comme pour mieux faire resurgir ses souvenirs. [...]

«C'est un long métrage qui n'est « révisionniste » ni de « propagande ». Il a tenté de souligner que le septième art n'a pas pour vocation de refaire l'Histoire mais de dénoncer les contre vérités « grossières » qui résistent à l'épreuve du temps. Faut-il s'étonner alors que « Hors la loi » soit attaqué en France par les militants racistes du Front national qui l'ont qualifié de « film voyou » ?! Les partisans de Jean-Marie Le Pen, et leurs relais, savent-ils apprécier un film, une œuvre d'art ?»
F. Métaoui, *El Watan*, 7 Octobre 2010

Hors-la-loi: Où va la polémique?

Dans un entretien paru dimanche dans Ouest-France, le réalisateur Rachid Bouchareb s'est refusé à « toute retouche » du film. « Pour qui et pour quelle raison (le ferai-je)? Parce que quelques personnes ont dit, sans l'avoir vu, qu'il posait problème? », s'est-il interrogé. Pour lui, l'heure est à l'écriture « sereine » de l'histoire. « Au lieu de vivre une guerre de mémoire, il faudrait que des deux côtés de la Méditerranée, les historiens puissent débattre et écrire l'histoire ensemble, sereinement. »

Contacté par l'APS, l'historien Henri Pouillot soutient que ce film « est une oeuvre artistique, et à ce titre, en France, le droit à l'expression se doit de rester intangible. Ce film recèle d'énormes qualités », a-t-il affirmé.

M. Pouillot a reconnu que « toutes les scènes qui sont montrées dans ce film correspondent à des réalités qui se sont produites à un moment ou à un autre. Ce sera donc une révélation pour une partie du public d'apprendre ainsi une partie de l'histoire récente, souvent occultée. »

Par O. Hind

L'Expression, 23 septembre 2010

Des Hors-la-loi qui manquent de souffle

On ne sait pourquoi, mais certains films attirent sur eux la foudre. Hors-la-loi fait partie de cette catégorie. Jusqu'à présent, on n'aura parlé de ce long-métrage que pour des raisons extérieures à celles relevant du pur plaisir cinématographique.

A peine sélectionné en compétition à Cannes, cette année, le nouveau film de Rachid Bouchareb (Indigènes) aura rallumé les polémiques et ravivé les vieilles blessures sur la guerre d'Algérie. Sans même l'avoir vu, le député UMP des Alpes-Maritimes, Lionnel Luca, l'avait qualifié de « film négationniste, antifrançais ». Des harkis et des pieds-noirs avaient défilé sur la Croisette, accusant le réalisateur franco-algérien de « falsifier l'histoire ». Rebelotte il y a une semaine. Hors-la-loi est vivement accusé de plagiat par deux scénaristes, Farid Afiri et Philippe Roques, qui affirment que l'ébauche de leur scénario Sparring Partners aurait été pillée par ce dernier.

Par Olivier Delcroix, Jean-Luc Wachthausen

Le figaro, 21 septembre 2010

« Hors-la-loi », divertissement post-colonial

On fait un effort. On branche le logiciel anti-pathos (un système spécial dans le cerveau qui permet d'effacer la bandeson et les bouches tordues de douleur, tout en continuant à regarder le film). On arrive du coup à trouver quelques belles images, dont une trace de sang en parfait quart de cercle sur un mur, et un certain sens de la baston.

On ne peut pas dire qu'on s'ennuie désagréablement. Juste qu'on s'en fiche, car Hors-la-loi n'irrite pas au point de faire broncher l'électroencéphalogramme. Une heure après, il n'en reste rien, sinon quelques éléments d'histoire, ce qui était le but. Violence politique. Mais surtout, quand on sait à quel point le rapport de la France à la colonisation n'est pas réglé, ni celui de certains Français descen-



dants d'anciens colonisés aux « Céfrans », on voit mal comment le film pourrait ne pas soulever la question de la violence politique, que ce soit celle de l'Etat ou celle de ceux qui la subissent (ou estiment la subir) et répliquent en retour. D'autant que la sympathie du spectateur est volontiers entraînée vers Zem et Bouajila en membres du FLN qui passent leur film à égorger et poser des bombes - la police française n'étant pas non plus mauvaise à ce jeu-là, en particulier à travers la Main rouge, organisation parallèle. Hors-la-loi interroge donc, de biais, les limites et les enjeux de la violence insurrectionnelle, tout en rappelant opportunément que la répression, à la longue, finit toujours par profiter à ceux contre lesquels elle s'exerce. C'est éternellement actuel.

Par Eric Loret

Libération, 22 septembre 2010

فيلم «خارجون عن القانون» ظلم المرأة الجزائرية و يصورها إما عاهرة أو زوجة محقورة؟؟

انتقد العديد من متابعي فيلم «خارجون عن القانون» للمخرج رشيد بوشارب الصورة التي ظهرت بها المرأة في هذا العمل السينمائي، الذي أثار جدلاً كبيراً، في فرنسا، حيث اتهموه في هذا السياق، بإبراز المرأة الجزائرية في صور سلبية وضيقة، تظهر من خلالها إما عاهرة تبحث عن توفير لقمة عيشها عن طريق بيع شرفها، أو محقورة من طرف زوجها، أو مسيرة من طرف أولادها، في الوقت الذي أبرز فيه الفيلم، المرأة الفرنسية بطلة تضحي بحياتها في سبيل قضية تؤمن بها، ولو كانت تنتمي لموطن العدو؟

لنقد الشديد والموجه، الذي يلاقيه بوشارب في عمله «خارجون عن القانون» لم يسلب الضوء كثيراً على تفاصيل العمل الدقيقة واكتفى بنقد العنوان العريض، وهو إجرام الفرنسيين وارتكابهم مجزرة في أحداث 8 ماي، رغم أن الأخطاء الكثيرة التي احتوى عليها العمل، وكذا، رؤيته الغامضة نحو بعض تفاصيل الثورة، ودور المرأة فيها مثلاً، وكذا تقسيمه للصراع بين الأفلاكيين والمصاليين، كلها مواضيع وقضايا، تحتاج إلى مزيد من الإضاءة، والنقد والتقييم.

قادة بن عمار الشروق اليومي 8/10/2010

La France malade de ses guerres

Maurice MOURIER

LES guerres sont faites pour être gagnées. Cela est si vrai que le moral des nations est durablement affecté par l'issue d'un conflit, cette issue, triomphale ou funeste, fut-elle objectivement sujette à interprétations divergentes.

[...]

Les succès et les échecs sont donc relatifs mais enfin c'est ainsi: la psychologie des foules vit dans l'euphorie la victoire et s'effondre dans la défaite, même si parfois les vainqueurs s'amollissent dans les délices des années folles pendant que les malheurs des vaincus contribuent à regonfler l'imbécile armada casquée[...].

Puis vint l'Algérie, dont l'épisode précédent, piteusement achevé à Diên Biên Phu, seconde implosion indiscutable après celle de mai 1940, n'était que la répétition générale. La, j'avais bien l'âge du forfait mais pas du tout le désir. La désertion, à laquelle j'étais absolument décidé, ne rencontrait pourtant pas l'approbation de tous mes proches, tant s'en faut. Elle me fut épargnée un long temps par mon statut de sursitaire. Puis, alors que j'avais refusé toute formation d'officier de réserve et comme je venais néanmoins d'être déclaré malgré moi tireur d'élite, donc mur pour le prochain embarquement, un providentiel accident de voiture, en m'esquintant pour longtemps la main droite, vint briser en plein élan ma vocation de tueur sans gages. D'où un enrôlement honteux comme bidasse de base dans le train des équipages, et par là du temps supplémentaire gagné sur les négociations en cours, enfin une affectation comme gratte-papier au ministère des Armées, dans le bureau dirigé par un colonel analphabète dont le frère devait s'illustrer lors du complot de l'Ecole militaire, fomenté contre le traître De Gaulle. Suaves moments! La trouille des gradés de carrière pris la main dans le sac du putsch avorté, c'est là un spectacle qu'on savoure à petit bruit. Longtemps, non seulement je me suis couché de bonne heure, mais j'ai caressé l'idée de conter ces péripéties grotesques (j'avais accumulé tout un dossier) sous le titre Mes dix-huit mois de baroud. J'y ai renoncé par respect pour les pauvres diables qui, eux, se sont trouvés plongés tout crus dans la tinette algérienne. Et voilà qu'aujourd'hui paraît un livre où quelqu'un se pose sur son père, jeune mobilisé au moment de cette guerre, les questions que mon fils n'aurait pas manqué de me poser si je l'avais réellement faite autrement que le cul sur une chaise au milieu de sous-officiers débiles et féroces qui se remémoraient en clapant de la langue le bon temps de leur combat contre les fellouzes, plein de délicieux à-côtés.

Un roman qui fera date

Ce livre, important à mon avis et beau tant par les sujets qu'il aborde que par son écriture puissante et neuve, s'appelle une guerre sans fin. Il est de Bertrand Leclair et Maren Sell l'a publié.

L'auteur se met personnellement en scène dans son texte. Il tente d'y engager, en l'absence de tout répondant, une manière pathétique de dialogue avec son père, ancien combattant en Algérie dite française, mais l'interlocuteur virtuel, frappé d'Alzheimer, a désormais ses terribles raisons pour rester muet et l'échange demeure à jamais impossible. Or, malgré ce fort parfum d'autobiographie (sans doute fictive), l'ensemble fonctionne bien comme roman. Une intrigue extrêmement serrée et retorse, aussi efficace que celle d'un policier, permet de traverser, par un système de chutes successives, une à une les strates que l'écrivain-narrateur doit parcourir jusqu'à la révélation d'une hypothétique vérité.[...]

Ce titre excellent [une guerre sans fin] indique d'emblé ce que le roman démontre Nous sommes pas sortis de la sale guerre d'Algérie. Car enfin comment expliquer qu'au sein d'une nation entre toutes à son aise, dont même les riches envient le système de sécurité sociale, la tout de même extraordinaire qualité de bonheur quotidien, que l'accroissement insolent de l'espérance de vie rend sensible, le dynamisme démographique presque unique en Europe, bref tous ces signes de ce qu'il n'y a pas si longtemps on

appelait la prospérité, comment expliquer que cette nation soit travaillée en profondeur par un marasme existentiel sans précédent depuis la bataille d'Azincourt. [...] Mais il ya l'Algérie, la guerre qui reste en travers de la gorge la guerre qui ne passe pas. [...]

La France est encore malade de l'Algérie, de son départ la queue entre les pattes, des assassins Massu, Bigeard, Aussaresses, de la hideuse trahison des harkis, de tout ce que la victoire aurait aisément caché et que révèle jour après jour la vieille défaite remâchée et recuite. La fierté d'être soi est directement indexée sur « la musique qui marche au pas » que conspuait Brassens. A musique en berne, moral en déconfiture. Moral et non pas morale, n'est-ce pas? Les deux mots n'ont rien à voir l'un avec l'autre, un livre qui fait date vient opportunément nous le rappeler.



Comment le Ramadhan bouleverse la vie des Algériens

INSTITUT ABASSA

Le sondage a été réalisé durant la dernière décade du mois de Ramadhan 2007 (septembre/octobre) dans 24 wilayas du pays auprès d'un échantillon représentatif et consolidé de 3004 individus, 16 ans et plus par l'Institut Abassa, qui précise que pour la première fois (hormis un travail d'amateurs réalisé par des étudiants à Alger en 1970), il a été identifié, qualifié, quantifié et mesuré les principales conduites sociales individuelles et collectives durant le mois sacré du Ramadhan.

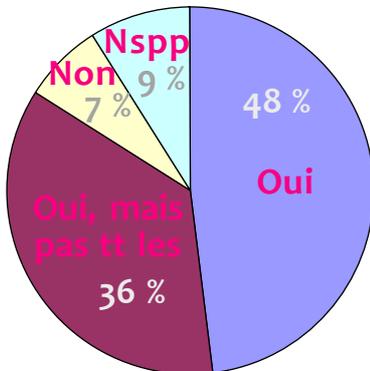
Les résultats de ces travaux et leurs archives numériques (plus de 900 pages de résultats exprimés en tableaux, graphes et croisements dynamiques pour chaque situation et pour chaque wilaya enquêtée) n'ont pas été rendus publics du fait du démantèlement de l'entreprise par les autorités. Son responsable Hamid Abassa a mis à la disposition d'El Watan une synthèse. Si le sondage a été réalisé en 2007, il reste que ses résultats peuvent être considérés comme valables pour les années suivantes, et à ce jour, du fait principalement que la société algérienne a très peu évolué. Le rapport des Algériens au Ramadhan n'a presque pas changé.

Habituellement, faites-vous le Ramadhan tous les jours de ce mois ?

- Oui, tous les jours: 48%
- Oui, mais pas tous les jours : 36% (malades, femmes indisposées, pénibilité professionnelle, autres raisons)
- Non, je ne fais pas volontairement le Ramadhan: 07%
- NSPP : 09% (cette population serait plutôt à classer dans la catégorie des non-jeûneurs volontaires)

Observations liminaires

A l'échelle géographique du pays, on observe à quelques détails près (0,3



à 1% d'écarts) les mêmes proportions de réponses et les mêmes conduites dans l'observation ou la non-observation du jeûne, quelle que soit la wilaya considérée : les wilayas de Tizi Ouzou, Oran, Mostaganem, Annaba et Sétif réalisent à peu près les mêmes scores à quelques poussières de pourcentage près. Les wilayas de Béjaïa, Ghardaïa, Chlef, Constantine, Batna se positionnent dans le peloton de tête (+ 0,8% par rapport à la moyenne nationale)

Où se situent les écarts d'observation et d'inobservation du jeûne ?

S'il n'existe absolument aucun écart dans la distribution -jeûneurs non-jeûneurs- entre les wilayas du pays, il existe certains écarts (de 2 à 6%) dans les situations suivantes :

Ceux qui font le plus le Ramadhan Moyennes calculées par rapport aux moyennes nationales de la

catégorie.

- Ville/campagne : +4% pour les campagnes
- Homme/femme : +3% pour les femmes (hors cas de maladies et d'indispositions)
- Jeunes et moins jeunes (-30 ans / +30 ans) +5% pour les plus de 30 ans.
- Lettrés/illettrés : +6% pour les illettrés.
- Salariés/chômeurs : +2% pour les salariés et autres à revenus réguliers.
- Hauts revenus/bas revenus : +4% pour les bas revenus
- Arabophones/Berbérophones/Francophones: +3,5 % pour les arabophones, +2% pour les berbérophones, -3% pour les francophones.
- Fumeurs/non fumeurs : +5% pour les non fumeurs.

Ceux qui ne font pas volontairement le Ramadhan (hors cas de force majeure)

Variable : langue

Pourcentage par rapport à la catégorie d'appartenance (7% de l'échantillon interrogé)

- Arabophones/Berbérophones/Francophones :
- Arabophones monolingues : - 30% par rapport à la moyenne nationale.
- Bilingues arabophones/berbérophones : - 22%
- Bilingues arabophones/francophones : + 28%
- Monolingues berbérophones : 0% par rapport à la moyenne nationale
- Monolingues francophones : + 16%
- Bilingues francophones/berbérophones : + 4%.

Variable : Ville/campagne

- Milieux urbains: + 60%
- Milieux suburbains : + 20%
- Campagne : - 80%

Pour les autres variables considérées, les écarts sont minimes quelle que soit la catégorie sociale concernée, à l'exception de la catégorie remarquable des niveaux d'instruction où les élites A++ (hauts niveaux d'instruction, cadres supérieurs, hauts revenus). Cette CSP marque une tendance très élevée par rapport à la moyenne nationale (+

55%) La sous-catégorie «Etudiants» de cette CSP présente à peu près la même tendance.

- Durant le mois du Ramadhan, votre propre comportement de tous les jours a-t-il changé ?

- Oui : 72%
- Non, pas du tout : 6%
- NSPP : 22%

Si changement = Oui

- Oui en bien : 68%
- Oui en mal : 3%
- NSPP : 29%

Je fais plus de bien et de la charité autour de moi:

- Oui : 75%
- Non : 15%
- NSPP : 10%

- Et les comportements des autres personnes autour de vous pendant le mois de Ramadhan :

- Oui en bien : 18%
- Oui en mal : 69%
- Plus aimables : 21%
- Plus gentils : 12%
- Plus serviables : 16%
- Plus attentionnés : 9%
- Plus charitables : 42%
- Moins aimables : 65%
- Plus agressifs : 82%
- Plus égoïstes : 56%
- Moins solidaires : 24%

Au travail

- Je travaille comme les autres mois de l'année : 9%
- Je travaille moins que les autres mois de l'année : 56%
- Je travaille plus que les autres mois de l'année : 2%
- Je prends des congés de maladie, arrêts de travail, congé spécial : 42%
- Je prends mon congé annuel de détente : 39%
- J'arrive à l'heure au travail : 11%
- J'arrive en retard au travail : 66%
- Mon rendement au travail augmente : 1%
- Mon rendement au travail baisse : 77%
- NSPP : 12%

El Watan 24 août 2010

Algérie: les jeunes toujours en difficulté

Avec un taux de chômage passé de presque 30% en 2000 à 11% en 2008, l'Algérie serait-elle en train de rejoindre le camp des pays émergents? Pas si simple, avance Nora Alleki, qui montre l'ampleur des difficultés que rencontre toujours la jeunesse du pays. Les moins de 35 ans représentent 30% de la population active, mais 88% des chômeurs. Car 500 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail. En particulier, 100 000 diplômés de l'enseignement supérieur viennent chaque année grossir les rangs des chômeurs. Et ceux qui parviennent à décrocher un emploi doivent, dans neuf cas sur dix, accepter un déclassement. Pour ces jeunes diplômés, l'émigration est perçue comme la seule solution. A défaut, ils recourent à l'emploi informel, qui progresserait de 8% par an et concernerait d'ores et déjà 1,5 million de personnes. Pour remédier à cette situation, l'Etat a mis en place en 2008 un «dispositif d'aide à l'insertion professionnelle», comprenant notamment un «contrat d'insertion des diplômés», d'une durée d'un an et assorti d'une formation, une partie du salaire étant prise en charge par la collectivité. En outre, l'Etat incite à la création de micro-entreprises au moyen d'un régime fiscal avantageux, mais le dispositif souffre d'une bureaucratie excessive. Au final, l'Algérie peine toujours à sortir de la quasi-monoproduction d'hydrocarbures: la rente pétrolière assure des ressources, mais pas le développement.

Alternatives Economiques
n° 293 - juillet 2010

Demandeurs d'emploi: Les Algériens préfèrent les multinationales

Djamel B.

Un récent sondage réalisé par Emploitic.Com, un organisme privé de recrutement sur Internet, a révélé que plus de la moitié des demandeurs d'emploi souhaitent travailler dans des entreprises multinationales.

Selon un communiqué de cet organisme, ce sondage a été réalisé avec la participation de 4450 personnes sur l'emploi idéal et les critères auxquels les candidats à l'emploi sont les plus sensibles. L'enquête a porté aussi bien sur les critères d'attractivité d'un employeur selon les demandeurs d'emploi et sur la prédominance de tel ou tel critère selon diverses variables, à savoir : l'âge, le sexe et le niveau d'instruction. Sur la base de ce sondage, 60% des répondants souhaitent travailler dans des entreprises multinationales, et ce, de par les avantages qu'elles offrent en matière de rémunération, de formation et de carrière. En deuxième position, Emploitic.com a retrouvé à égalité 15% des candidats qui cherchent à travailler soit dans les administrations ou entreprises publiques, soit dans les grandes entreprises privées algériennes. Cette catégorie recherche généralement la sécurité de l'emploi. En dernière position, le sondage révèle qu'il n'y a que 5% des candidats qui souhaitent évoluer dans les PME/PMI algériennes. « Ce constat ne fait que confirmer le manque d'attractivité des PME algériennes ainsi que le retard qu'enregistre l'Algérie dans ce segment stratégique de l'économie », analyse la même source.

S'agissant des critères qui orientent le choix de l'emploi, les résultats de ce sondage ont dévoilé que 64% des personnes sondées sont attirées par les salaires élevés, 59% par les offres de formations de qualité. Le sondage a souligné par ailleurs que les

femmes accordent plus d'importance à la sécurité de l'emploi (51%), comparativement aux hommes (40%). Selon les résultats de cette enquête, les secteurs offrant les meilleures opportunités de carrière sont notamment ceux de l'énergie, mines et matières premières (21%), informatique, Télécom et Internet (19%), l'industrie (14%). « Le secteur de l'informatique, Télécom-Internet, confirme ici son dynamisme et reflète les nombreuses campagnes de recrutement menées ces dernières années », souligne le même communiqué. L'enquête a été mise en ligne sur le site de l'organisme (www.emploitic.com) ainsi que sur des réseaux sociaux afin de toucher d'une manière générale les internautes et les demandeurs d'emploi algériens. La population ciblée par ce sondage a un niveau d'étude qui varie entre la 3ème année secondaire et bac + 5. Emploitic.com, créé en avril 2006 à travers le dispositif de l'ANSEJ, est un organisme privé de recrutement sur Internet.

Pour rappel, Tayeb Louh, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, a affirmé lundi que 277.918 demandeurs d'emploi ont été embauchés en 2009. 75.572 emplois ont également été créés durant la même année par l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) et la Caisse d'assurance-chômage (CNAC). Concernant les perspectives tracées en matière d'emploi pour la période 2010-2014, M. Louh a indiqué que l'ANEM est chargée de créer 200.000 postes d'emploi par an et que le nouveau dispositif d'aide à l'insertion professionnelle devrait créer 300.000 postes par an.

	Salaire moyen net (DA)	Salaire moyen souhaité (DA)	Salaire moyen pour débiter (DA)
Multinationale	99 000	139 403	40 706
Entreprise internationale	97 000	139 273	46 000
Entreprise publique	52 000	90 477	47 700
Entreprise privée locale	64 000	96 556	44 000

Source: «Portrait d'une génération...», Teamconsulting International, Tunis, juillet 2010
publié par **El Watan Economie**, 04/10/2010

L'économie algérienne, toujours malade de sa dépendance aux hydrocarbures ?

Thierry COVILLE

L'économie algérienne, après une décennie noire due à la guerre civile, a opéré un véritable redressement depuis le début des années 2000. Une politique économique prudente ainsi qu'une bonne tenue du prix du pétrole et du gaz ont permis d'enregistrer d'excellents résultats. [...]. Toutefois, la crise financière, à travers son impact sur le prix du pétrole, a remis en évidence à quel point l'économie souffrait de sa dépendance pétrolière et gazière. Réduire cette dépendance et développer le secteur privé permettraient notamment d'améliorer la compétitivité de l'économie et de préparer une intégration réussie dans l'OMC.

Une économie qui a « résisté » à la crise financière

L'économie algérienne a été directement affectée par la crise financière, enregistrant une nette décélération de sa croissance de 3% en 2007 à 2,4% à 2008 puis à 2,1% en 2009. Le canal de transmission de la crise des « subprimes » n'a pas touché le système financier algérien qui reste sous-développé. [...]. Par ailleurs, la bourse d'Alger est loin d'avoir atteint une taille critique avec une capitalisation inférieure à 1% du PIB. Enfin, un système de contrôle des changes est toujours en place et les flux financiers entre l'Algérie et le reste du monde sont quasiment inexistantes. Cette faible intégration dans le système financier international a d'ailleurs permis à l'Algérie d'être préservée du choc immédiat induit par la crise financière de 2008. [...].

Mais la crise a touché l'économie algérienne à cause de son impact sur le marché des hydrocarbures. En effet, l'effondrement de la demande mondiale a conduit à une chute brutale du prix du pétrole, [...]. Cela a conduit à un recul des exportations algériennes qui dépendent à plus de 99% du pétrole

et du gaz. [...]. De même, les recettes budgétaires de l'État, qui dépendent à près de 79% des exportations d'hydrocarbures, ont également été affectées par ces mouvements de prix, [...].

Le gouvernement a réagi à cette chute des revenus pétroliers et gaziers en mettant en place une politique budgétaire contra-cyclique, [...]. Cette politique concerne les dépenses courantes soutenues par une hausse des dépenses de maintenance des infrastructures et de soutien de l'emploi. Cet



accroissement des dépenses, compte tenu du recul des recettes budgétaires, a entraîné une très nette dégradation des finances publiques, [...].

Le caractère stimulant de la politique fiscale a permis de limiter l'impact récessif du recul du prix des hydrocarbures. Le PIB hors hydrocarbures a ainsi progressé de 9% en 2009 contre 6,1% en 2008. Outre la stimulation budgétaire, ce résultat s'explique aussi toutefois par la bonne performance du secteur agricole. [...].

... mais des problèmes économiques persistants

La résilience de l'économie algérienne face à la crise financière ne doit pas faire oublier que le problème de sa dépendance par rapport aux revenus des hydrocarbures persiste. [...].

[...], le fait que l'État puisse relancer des pétrodollars dénote aussi des autres problèmes que pose cette dépendance : l'État algérien propriétaire des revenus pétroliers et gaziers à travers la structure publique de Sonatrach, est l'élément moteur de l'économie algérienne aux dépens du secteur privé.

Outre la domination du secteur public, [...], l'Algérie reste un pays qui cumule de très importants problèmes sociaux. [...], 22,6% de la population était en dessous du seuil national de pauvreté et 15% n'avait pas accès à l'eau courante [...].

Autre problème récurrent déjà évoqué, le sous-développement du système financier algérien. [...], l'économie algérienne si elle veut à l'avenir développer une économie moins dépendante des hydrocarbures et un secteur privé compétitif, a structurellement besoin d'un secteur bancaire capable de sélectionner les projets d'investissement les plus efficaces.

Enfin, la question des conséquences de l'adhésion à l'OMC reste posée, l'Algérie étant toujours en train de négocier à ce sujet. La question est simple : comme une économie dépendante pour l'essentiel de ses exportations de pétrole et de gaz pourra-t-elle supporter le choc de la libéralisation de son commerce extérieur ? On peut ainsi penser qu'outre toutes les réformes [...], il faut que les autorités algériennes négocient une ouverture graduelle de leur économie. L'État doit également mettre en place un environnement des affaires qui permettra l'essor d'un secteur privé compétitif. [...].

Les Cahiers de
L'Orient

n°100, Automne 2010

La Loi de Finances Complémentaire publiée au journal officiel Le contrôle du transfert de devises renforcé

Nassim I.

[...] La loi de finances complémentaire LFC 2010, qui est désormais promulguée, prévoit un effet rétroactif de la règle des 49/51 aux sociétés immatriculées avant la LFC 2009, lors d'une «modification» d'immatriculation au registre du commerce. Ainsi, «pour augmenter leur capital ou modifier leur actionnariat, les entreprises détenues à plus de 51% par des étrangers devront accueillir un ou plusieurs actionnaires locaux à hauteur de 51% du capitale. La mesure a pour objectif de mettre en conformité les sociétés étrangères qui échappent à la condition de détention du capital, en recourant à des augmentations de capital et/ou des cessions d'actions ou de parts sociales induisant une modification de la représentation des participations».

[...] S'agissant du même contexte, le texte introduit aussi de nouvelles dispositions fiscales et renforce considérablement le contrôle de la Direction générale des impôts (DGI) sur les opérations de transfert de devises à l'étranger. Certes, la LFC 2010 met définitivement fin aux privilèges dont bénéficiaient jusque-là les investisseurs étrangers.

Soumis désormais aux mêmes contraintes fiscales que les nationaux, ces derniers ne peuvent plus procéder à des transferts à leur guise. A travers cette loi, l'Etat prévoit également une batterie de mesures supplémentaires pour réprimer de façon générale la fraude et l'évasion fiscales!. Désormais, une entreprise pourrait être amenée à justifier les raisons d'un transfert de devises effectué au profit d'une société basée à l'étranger.

[...] Cette mesure va en définitive rendre les opérations de transfert de devises vers l'étranger plus complexes. Autre nouveauté fiscale, la possibilité d'élargir la taxe sur les superprofits, actuellement appliquées dans l'activité pétrolière, aux autres secteurs. «Les superprofits réalisés dans des conjoncture particulières, hors du

secteur des hydrocarbures, peuvent être soumis à une taxe forfaitaire.

[...] La LFC 2010 explique le motif de cette taxation par le souci de stabilité, en mettant en place «des mécanismes et des outils à même de réguler d'une manière permanente notre économie et de dissuader quiconque de se livrer à des manoeuvres spéculatives». D'autant, selon l'exposé des motifs, que le marché est soumis à des fluctuations de l'offre et de la demande liées généralement à des comportements spéculatifs, dont l'objectif est le gain facile et rapide. D'où la nécessité, pour les pouvoirs publics, «à chaque fois d'instaurer

des mécanismes de régulation dont l'impact est d'assurer la disponibilité des produits à la consommation et faire éviter des conjonctures de pénuries dont les conséquences sont néfastes».

[...] En conclusion, la LFC 2010 n'est en générale que le prolongement des décisions prises depuis 2008 concernant les règles d'investissement. Elle est aussi considérée comme un prolongement des décisions mises en oeuvre en 2009 en vue de brider les importations et réduire les transferts de capitaux.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

07 septembre
2010

La LFC 2010 fixe les règles du marché pour les étrangers L'investissement, un préalable d'accès au marché

Kezoul L.

La loi de finances complémentaire pour 2010 a été publiée au Journal officiel N° 49 du 29 août 2010. Le texte faut-il le rappeler comporte d'importantes mesures en matière d'encadrement des investissements étrangers et de marché public.

Pour le gouvernement, le patriotisme économique n'est pas un simple slogan. En effet la loi de finances complémentaire institue une obligation pour les soumissionnaires étrangers décrochant des contrats dans le cadre de marchés publics, de s'engager à investir en partenariat en Algérie.

C'est peut être l'une des plus importantes mesures, de cette LFC 2010, eu égard aux sommes importantes engagées par l'Etat dans des projets infrastructurels, dont malheureusement les entreprises algériennes n'ont pas vraiment tiré profit.

Le gouvernement, lui-même, reconnaît que des investissements réalisés avec les partenaires étrangers, notamment dans les infrastructures, ne sont pas souvent suivis d'un transfert au profit du partenaire algérien d'un savoir faire, de formation du personnel voire, d'une modernisation de ce dernier.

Du coup les entreprises étrangères, devant conclure des contrats de marchés publics, doivent remplir les conditions du cahier des charges, qui doit prévoir un engagement, en contre partie des contrats qu'ils obtiendront, d'investissements avantageux pour les deux parties.

[...] Les importations de services non facteurs ont augmenté de près de 5%, passant d'un décaissement de 11,08 milliards de dollars en 2008 à 11,63 milliards de dollars en 2009, sous l'effet de la progression des services importés au titre des infrastructures publiques, dans le cadre de l'exécution du budget d'équipement de l'Etat. La vague des contrats qui ont servi à acheter des grands équipements d'infrastructure entre 2005 et 2009 a coûté à elle seule plus de 50 milliards de dollars à l'Etat algérien. [...] L'Algérie, qui vient de lancer un nouveau programme quinquennal d'investissements publics de 286 milliards de dollars, fait savoir ainsi à ses partenaires étrangers que les règles du jeu allaient changer. [...]

LE FINANCIER
Le Quotidien de l'Économie & de l'Information

08 septembre
2010

La loi sur la monnaie et le crédit modifiée Vers l'«algérianisation» des banques étrangères

L'«algérianisation» des banques et établissements financiers à capitaux étrangers se prononce à la suite de la modification de la loi sur la monnaie et le crédit.

Publiée au Journal officiel en date du 1er septembre 2010, l'ordonnance n°10-04 du 26 août 2010 modifie et complète l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit. A la lecture des nouvelles dispositions, il apparaît clairement la volonté d'«algérianiser» le capital des banques et établissements financiers à capitaux étrangers.

L'ordonnance prévoit en effet l'obligation pour l'Etat algérien d'être présent dans le capital des banques et établissements financiers à capitaux privés, nationaux ou étrangers. Ainsi, «les participations étrangères dans les banques et établissements financiers de droit algérien ne sont autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national représente 51% au moins du capital», selon l'article 6.

Comme l'on y précise que «par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires», algériens s'entend. Comme l'ordonnance stipule que l'Etat «détient une action spécifique dans le capital des banques et établissements financiers à capitaux privés, en vertu de laquelle il est représenté, sans droit de vote, au sein des organes sociaux».

Certes, l'ouverture bancaire n'est pas entièrement remise en cause, puisque l'installation de filiales de banques étrangères est maintenue avec l'obligation pour leurs dirigeants d'avoir le statut de résidents en Algérie. Néanmoins, la cession d'actifs bancaires privés à des tiers n'est possible que sur «autorisation de l'Etat».

Les cessions d'actifs doivent être conclues sur le territoire national et l'Etat dispose d'un droit de préemption sur ces cessions. En matière de contrôle des banques et établissements financiers, la commission bancaire est tenue d'établir un rapport annuel au président de la République.

En outre, la nouvelle ordonnance décide la mise en liquidation de toute banque ou établissement financier de droit algérien, succursale en Algérie de banque ou d'établissement financier étranger, dont le retrait d'agrément a été

prononcé. Par ailleurs, toute personne qui ne dispose pas de compte bancaire ou n'est pas interdite de chéquier peut ouvrir un compte auprès de n'importe quelle banque.

Selon la nouvelle ordonnance, toute personne qui n'arrive pas à ouvrir un compte de dépôt dans une banque peut désormais demander à la Banque d'Algérie de lui désigner une banque pour le faire.

Les banques sont également tenues de mettre à la disposition de leurs clients les moyens et instruments de paiement appropriés dans des délais raisonnables. «Elles informent, de façon périodique, leurs clients de leur situation vis-à-vis de la banque et doivent tenir à leur disposition toute information utile relative aux conditions de banque», indique-t-on. D'autre part, la nouvelle ordonnance cherche à prévenir du risque de surendettement des ménages, à travers la mise en place obligatoire d'une centrale des risques des ménages, une centrale des impayés

et une centrale des risques entreprises.

«La centrale des risques est un service de centralisation des risques chargé de recueillir, auprès de chaque banque et de chaque établissement financier, notamment, le nom des bénéficiaires de crédits, la nature et le plafond des crédits accordés, le montant des utilisations, le montant des crédits non remboursés ainsi que les garanties prises pour chaque crédit», comme l'indique le texte. Sur un autre plan, le texte dans son article 14 décide que toute société de droit algérien exportatrice, concessionnaire du domaine minier ou énergétique de l'Etat doit obligatoirement rapatrier et céder à la Banque d'Algérie les produits de ses exportations».

D.Z.



12 septembre
2010

La réforme du tribunal suscite débat

La réforme du tribunal criminel et l'introduction du double degré de juridiction font actuellement l'objet d'un débat. Juristes, magistrats et bâtonnat s'expriment.

La réforme du tribunal criminel est imminente et verra l'introduction du double degré de juridiction, a indiqué dimanche à Alger le directeur général du Centre de recherche juridique et judiciaire. Cette question avait fait l'objet d'une journée d'études sur la réforme du tribunal criminel organisée par le centre.

Droit à l'appel en matière criminelle

Le droit à l'appel est actuellement consacré en matière correctionnelle et contraventionnelle mais non en matière criminelle. Les condamnés pour crime peuvent introduire un pourvoi en cassation devant la Cour suprême qui juge les jugements et non les justiciables.

Le directeur général a indiqué que la réforme du tribunal criminel fait partie du processus de réforme de la justice et de transposition des normes internationales dans notre législation interne, notamment celles concernant les droits de l'homme qui «revêtent un caractère de priorité».

Jury populaire : à supprimer ?

Le jury populaire au tribunal criminel a été également au centre du débat, à travers la question de savoir s'il faut le maintenir ou pas. Les participants ont estimé que seul le magistrat est en mesure de juger un criminel, le jury populaire ayant «démonstré ses limites». La loi n'exige que la capacité de

savoir lire et écrire pour le membre du jury populaire.

Expliquer au justiciable pourquoi il est condamné

Les participants ont plaidé, en outre, pour l'introduction de la motivation dans les affaires criminelles, estimant qu'expliquer le pourquoi de la peine rend une justice de qualité, garantit la transparence qui permet au justiciable de mieux comprendre les raisons de la peine et facilite le contrôle des décisions par les juridictions supérieures. Les jugements du tribunal criminel sont prononcés sur la base de l'intime conviction, alors que dans les affaires correctionnelles et de contravention les décisions sont motivées.

Prise de corps : une pratique à revoir

Il a été appelé, par ailleurs, à revenir sur la pratique de l'ordonnance de prise de corps. Les juristes estiment qu'«une personne qui s'est présentée et a été laissée en liberté offre les garanties de représentation ; il est inutile de la mettre en prison la veille de son jugement».

Lors de la rencontre à laquelle ont pris part des magistrats marocains et tunisiens l'expérience de leurs pays en matière de réforme du tribunal criminel a été présentée. La Tunisie applique le double degré de juridiction depuis 2000 et le Maroc depuis 2002.

D. Z.

Le Jeune Indépendant

05 Octobre 2010

Cessions à l'étranger des sociétés de droit algérien Le droit de préemption de l'état renforcé

Mounir M.

Le gouvernement exige, désormais, d'être consulté au préalable avant toute opération de «cessions à l'étranger, totales ou partielles, des actions ou parts sociales des sociétés de droit algérien ayant bénéficié d'avantages ou de facilités lors de leur implantation».



C'est ce que révèlent les modifications apportées dans l'ordonnance relative au développement des investissements. L'Etat ou les entreprises publiques conservent, ainsi le droit de racheter les actions ou parts sociales de la société concernée par la cession directe ou indirecte. « Dans ce dernier cas, le prix du rachat est fixé sur la base d'une expertise », est-il expliqué dans l'article 47.

Il faut dire que cette mesure permettra à l'Etat ou aux entreprises publiques d'appliquer le droit de préemption et de racheter la société, objet de la transaction, à un prix fixé sur la base d'une expertise dont les modalités seront fixées par voie réglementaire. L'objectif de cette mesure est de renforcer le contrôle de l'Etat sur les cessions indirectes de participations dans des sociétés algériennes à capitaux étrangers.

Cependant, la nouvelle réglementation oblige les personnes morales de droit

étranger, possédant des actions dans des sociétés établies en Algérie, de communiquer annuellement la liste de leurs actionnaires authentifiée par les services en charge de la gestion du registre de commerce du pays de résidence.».

Par ailleurs, l'ordonnance sur le développement des investissements telle que modifiée est claire sur le droit de préemption. L'Etat ainsi que les entreprises publiques économiques disposent d'un droit de préemption sur toutes les cessions de participations des actionnaires étrangers ou au profit de ces derniers.

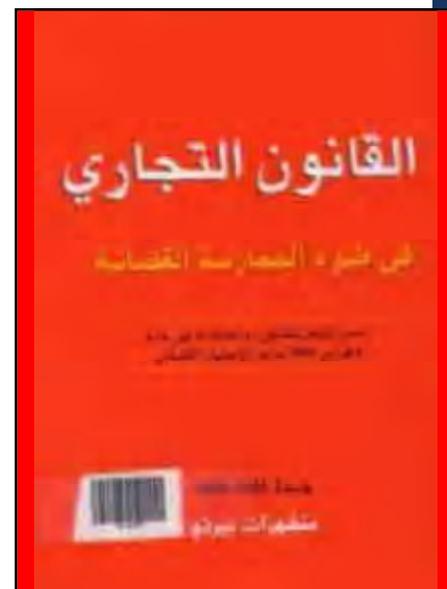
La nouvelle réglementation oblige l'investisseur étranger à formuler explicitement sa volonté de renoncer au projet. «Toute cession est subordonnée, sous peine de nullité, à la présentation d'une attestation de renonciation à l'exercice du droit de préemption, délivrée par les services compétents du ministère chargé de l'investissement après délibération du Conseil des participations de l'Etat. », précise la loi.

La demande de l'attestation est présentée aux services compétents par le notaire chargé de rédiger l'acte de cession précisant le prix et les conditions de la cession, et en cas d'exercice du droit de préemption, le prix est arrêté sur la base d'une expertise.

« L'attestation de renonciation est délivrée au notaire chargé de rédiger l'acte de cession dans un délai maximum d'un mois, à compter de la date du dépôt de la demande. En cas de délivrance

de l'attestation, l'Etat conserve, pendant une période d'une année, le droit d'exercice du droit de préemption tel que prévu par le code de l'enregistrement en cas d'insuffisance du prix. », précise encore le document.

Il faut souligner que le défaut de réponse par les services compétents pendant ce délai d'un mois vaut la renonciation à l'exercice du droit de préemption, sauf dans le cas où le montant de la transaction excède celui qui sera défini par voie réglementaire, et lorsque



cette transaction porte sur des actions ou parts sociales d'une société exerçant l'une des activités définies par la même voie réglementaire, qui définira également les modalités de recours à l'expertise ainsi que le modèle de l'attestation de renonciation.

Bataille pour l'hégémonie culturelle Les intellectuels arabes entre Etats et intégrisme

Hicham BEN ABDALLAH EL ALAOUÏ

Là où, dans la plupart des pays arabes, on imagine un affrontement, c'est plutôt un jeu permanent d'alliances, un pacte tacite entre trois puissances inégales : autorisés à élargir leur emprise dans la société, les fondamentalistes cessent de privilégier la conquête du pouvoir politique ; protégés par l'Etat de la férule des intégristes, les intellectuels laïques taisent les travers autoritaires du pouvoir et réservent leur militantisme à des causes consensuelles ; ménagé par les intellectuels et toléré par les religieux, l'Etat autoritaire perdure.

Au cours des deux derniers siècles, les oulémas se sont toujours méfiés des formes modernes d'expression culturelle, redoutant qu'elles ne permettent aux gens d'appréhender leur vie et le monde selon des modalités extérieures à la religion. Mais ils avaient beau protester, la plupart des pratiques artistiques et culturelles n'en restaient pas moins acceptées. Certaines productions (la peinture moderne, par exemple) portaient, il est vrai, la marque de l'Occident et n'intéressaient guère que les *effendis* (bourgeois occidentalisés).

Cette tolérance prudente relevait d'un cadre de pensée théologique (*kalam*) dans lequel la religion ne se limite pas à la loi religieuse (*charia*), mais accueille également un certain pluralisme. Des pratiques littéraires et artistiques plus ou moins profanes (poésie, calligraphie, arts plastiques, musique) étaient jugées compatibles avec la religion, même quand elles bousculaient les convenances. Des œuvres d'une formidable diversité et d'une créativité souvent audacieuse font partie intégrante de notre histoire.

La grandeur de l'islam résidait précisément dans son aptitude à absorber une myriade d'influences culturelles. Le monde musulman protégeait, étudiait et développait les grandes traditions de la littérature et de la philosophie classiques. Au lieu de brûler les livres, on y construisait des bibliothèques pour les préserver. Ce fut longtemps un sanctuaire pour les documents fondateurs de ce que l'on appellerait plus tard l'Occident. Le monde musulman avait compris que cet héritage constituait le patrimoine intellectuel de toute l'humanité.

Avec l'émergence des mouvements fondamentalistes, une nouvelle norme a vu le jour. On la qualifie souvent de « salafiste », en référence à la vision étroite de l'orthodoxie religieuse sur laquelle elle s'appuie. Le fait qu'il s'agisse d'une idéologie implicite, car rarement prescrite par la loi ou l'administration, n'enlève rien à sa puissance, bien au contraire. Cette norme tire son autorité non d'un



pouvoir politique, mais de la place centrale qu'occupe désormais la version rigoriste de l'Islam dans l'identité arabe : elle incarne la résistance à l'occidentalisation et au néocolonialisme.

Il y a quelques décennies, cette forme de religiosité se heurtait à un nationalisme arabe triomphant. Aujourd'hui, même les voix séculières modérées hésitent à la contester ouvertement : enfermées dans le piège identitaire, elles craignent de passer aux yeux du régime, des conservateurs et même des populations pour des ennemies de l'authenticité arabe.

Exemple frappant, ce groupe de jeunes Marocains qui, à l'été 2009,

voulurent rompre le jeûne du ramadan en pique-niquant dans un jardin public. Outre l'indignation prévisible des religieux, l'initiative déclencha les foudres de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), la principale formation sociale-démocrate du pays, qui réclama des sanctions contre les briseurs de jeûne. Cette « religiosité » de gauche s'exprimait dans un langage emprunté au nationalisme, le pique-nique, étant jugé insultant pour la culture marocaine et dangereux pour le consensus identitaire. En vertu de quoi les autorités décidèrent de poursuivre les jeunes pour « trouble à l'ordre public », un motif rarement invoqué, la loi séculière servant ici de paravent à un rappel à l'ordre religieux. La classe politique unanime ne pouvait admettre la moindre entorse aux préceptes coraniques. L'espace public est ainsi

progressivement encadré par une norme culturelle rigide, composée d'obligations et d'interdits issus d'une lecture stricte des textes religieux. Devenue un élément central de l'idéologie dominante, la religion tend à se réduire à sa version salafiste et à instaurer une logique selon laquelle la culture jusque-là profane devient mécréante. A la conception ouverte d'un islam associée à la culture s'est substituée une interprétation obtuse de la *charia* qui proscribit la culture. Les points de passage entre la sphère sacrée de la religion et l'espace profane de la culture sont désormais barres.

[...]

Abjurant le rôle qu'ils assumaient (et qu'ils assument encore parfois dans des pays musulmans comme l'Iran ou la Turquie), les artistes et les intellectuels ne sont plus le fer de lance d'un mouvement social, politique et culture]. Ils ressemblent davantage à une faction de courtisans niches dans le giron de l'Etat ou de quelques parrains fortunes et puissants. Incarnée naguère par l'écrivain égyptien Sonallah Ibrahim ou le groupe musical marocain Nass El-Ghiwan, la figure de l'artiste contestataire s'est effacée. En Egypte, par exemple, le peintre d'avant-garde Farouk Hosni est à présent ministre de la culture. En Syrie, la traductrice de Jean Genet, Hanan Kessab Hassan, a été nommée en 2008 commissaire générale de « Damas, capitale arabe de la culture », un programme

soutenu par l'Unesco. Aussi intéressantes que soient leurs idées sur la culture ou la société, des artistes comme Wael Chawki (exposé à la biennale d'Alexandrie) ou Hala El Koussi (lauréat du prix Abraaj Capital Art décerné à Dubaï) se tiennent à l'écart de tout engagement politique.

La modernisation des mouvements culturels du monde arabe pourrait pourtant s'avérer féconde. Les artistes impliqués bénéficient d'un capital symbolique, d'un prestige dont ils peuvent user pour tenter d'impulser des changements dans leurs pays respectifs. Dépendre du régime en place n'étant pas la solution, l'exploration de nouveaux espaces d'autonomie et d'expérimentation pourrait permettre de régénérer l'opposition aux pouvoirs autocratiques qui gouvernent la

majeure partie du monde arabe. Une chose est sûre : pour que le travail artistique et intellectuel favorise la démocratisation politique et sociale, il importe de contester la norme salafiste sur son propre terrain, en proposant une alternative crédible. Loin d'adopter un modèle préfabriqué, il importe de puiser dans une tradition arabe et musulman qui, pendant des siècles, a multiplié les espaces d'autonomie culturelle. Cette nouvelle norme publique adaptée au monde ta nos propres traditions serait l'un des piliers de tout projet authentique de démocratisation. Elle ne saurait se construire sur le déni du défi salafiste. Ni en cédant ses conditions.

MONDE
diplomatique septembre
2010

الطاهر وطار: عاد إلى مقامه الزكي

ياسين عدنان

طريقته الخاصة. وظف البطل المضاد بدل البطل الإيجابي، كذلك وظف التجريد (والسريالية في «عرس بغل» (1983) و«الحوات والقصر» قيل أن يستلهم التراث الصوفي، ويلبس حُبة الولاية في أعماله «الأخيرة» الولي الطاهر يعود إلى مقامه الزكي و«الولي الطاهر يرفع يديه بالدعاء» (1999) (2005).

يا خافي الألفاظ نجما نخاف» هكذا كان الولي الطاهر يردّد مسانلاً التاريخ العربي الإسلامي في لحظاته الأكثر التباسا، منذ غزوة بدر وقتل خالد بن الوليد للملك بن نويرة... حتى اعتقال صدام حسين. خلال الأشهر القليلة التي سبقت مرضه، كان وطار يعكف في إقامته الصيفية على شاطئ مدينة تيبازة الجزائرية، على كتابة عمل «روائي جديد بعنوان «قصيدة في التذلل يتناول «مسار اليسار في الجزائر وثنائية الثقافي والسياسي، وكيف يسعى الشبان إلى تدجين الأول». ولا يخجل بالهجاء على الشعراء والمثقفين الذين [...] استهوتهم إغراءات السلطة



الرسمي، لجزائر ما بعد الاستقلال. في البلاز»، رصد تناقضات الثورة الوطنية الجزائرية. وفي «الزلزال» (1974) راقب التحولات الزراعية للبلد، فيما حاول في «العشق والموت في الزمن الحراشي» (1982) التاريخ لمرحلة الثورة الزراعية والتسيير الاشتراكي للمؤسسات. وعالج في «الحوات والقصر» (1974) و«تجربة في العشق إيديولوجيا البورجوازية الصغيرة» (1989) القائمة على الازدواجية.

اختيارات طبيعية لكاتب طليعي تموقع منذ البدايات في خندق «الواقعية الاشتراكية». لكنّه واقعي اشتراكي على

كان «أحد الأنبياء المنسيين في تلك المدينة»، بتعبير واسيني الأعرج بين السلطة والإسلاميين لم يقبل، بالخيار السهل. عدّد نفسه يسارياً ودافع بشراسة عين اللغة العربية. كان عدو النخبة حاداً في سجلاته، إشكالياً في مواقفه... لكنّه يبقى أبرز آباء الرواية الجزائرية الحديثة. «عمّي الطاهر» وداعا!

الشهداء سيعودون. قالها عمّي الطاهر وربما هذا الأسبوع. عمّي الطاهر أحد الأنبياء المنسيين في هذه المدينة عينه تبرى كل التفاصيل التي تعيب عمّا. هكذا تحدث الحسين بن المهدي بطل رواية «ضمير الغائب» لواسيني الأعرج عن الطاهر وطار (1936-2010) عمّ الأدباء الجزائريين (2010) والمغاربة، الطائر الحر والكاتب المنير للجدل، غادرنا أول من أمس عن 74 عاماً بعد صراع طويل مع المرض.

في بداية الستينيات، نشر الطاهر وطار مجموعة قصصية بعنوان «دخان من قلبي». وفي 1974 صدرت روايته الأولى «البلاز». ومن يومها، تخصص في كتابة تاريخه الموازي الخاص، وغير

14 أوت 2010

الخبّار



Le 14 septembre s'est éteint le professeur **Mohammed Arkoun** à l'âge de 82 ans.

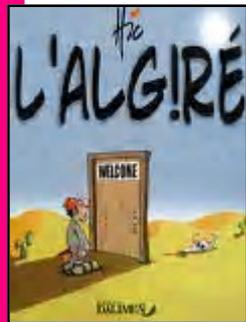
Considéré comme un des plus grands islamologues de sa génération et un « passeur entre les cultures », il a marqué toute une génération de chercheurs.

Nous lui consacrerons le dossier du n° 5 de la **Nouvelle Revue de presse** de décembre 2010.

[BIBLIOGRAPHIE]

L'Algérie

de Hic (Editions Dalimen, Alger), 2010



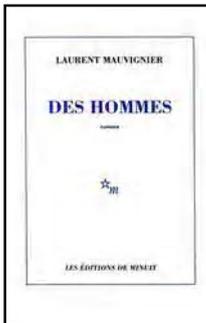
Un an après son premier recueil de dessins, Le Hic récidive avec un second album intitulé "L'Algérie", regroupant les meilleurs dessins parus dans le quotidien El Watan en 2009. Une compilation. "Le but est d'en éditer un par an, comme cela se fait sous d'autres cieux", déclare-t-il. Partagé en douze parties, chacune en référence à un mois de l'année, le nouvel opus de ce dessinateur de presse – c'est comme cela qu'il se définit, préférant cette appellation à celle de caricaturiste – est un condensé de talent et d'humour très virulent sans toutefois tomber dans la facilité ou la méchanceté gratuite.

Des Hommes

de Laurent MAUVIGNIER (Editions Minuit), 2009

Ils ont été appelés en Algérie au moment des « événements », en 1960. Deux ans plus tard, Bernard, Rabut, Février et d'autres sont rentrés en France. Ils se sont tus, ils ont vécu leurs vies. Mais parfois il suffit de presque rien, d'une journée d'anniversaire en hiver, d'un cadeau qui tient dans la poche, pour que, quarante ans après, le passé fasse irruption dans la vie de ceux qui ont cru pouvoir le nier.

"Mon père a fait la guerre d'Algérie et en a ramené plein de photos... sur lesquelles il n'y a rien, et ça me perturbait beaucoup. Lui n'en parlait pas, c'est ma mère qui me racontait ce qu'il avait vécu, des histoires horribles, comment il avait, par exemple, été traumatisé par la vue d'une femme enceinte piétinée par des soldats français. Et puis chaque année, il y avait les repas des anciens d'Afrique du Nord, sauf qu'on ne savait pas ce que c'était puisque personne ne disait rien..." Laurent Mauvignier



Revue Insaniyat n°44-45, Avril-septembre 2009

Avec la parution de ce numéro double sur Alger, la revue Insaniyat poursuit un projet, qui tend à devenir, au cours des ans, une vraie tradition. Celle de consacrer des numéros thématiques au devenir des villes algériennes et maghrébines nommément citées et scientifiquement décortiquées dans leurs divers aspects et métamorphoses physiques et culturelles. Venant après d'autres numéros traitant des villes algériennes[1], qui avaient permis d'esquisser le regard anthropologique de la revue sur l'urbain, ce numéro sur Alger ambitionne de rajouter une touche à cet édifice commun. Ce parcours éditorial allant du global au local, vouant un intérêt particulier aux faits et configurations matérielles et immatérielles inscrites dans des territoires, dans des tropismes locaux, n'est pas fortuit. Il découle de la nécessité, au sein de la communauté des chercheurs sur l'urbain dans notre pays, de saisir la spécificité des processus de fabrication matérielle et symbolique des villes algériennes, à travers la prise en compte de ce que d'aucuns appelleraient les pesanteurs, les effets de rémanence de leur histoire urbaine particulière.

NRP, octobre 2010, n°4

Des Ballerines de Papicha

de Kaouther ADIMI (Barzakh, Alger) 2010

Née à Alger en 1986, Kaouther Adimi a vécu entre Grenoble, Alger, Oran et Paris où elle a fait des études en lettres modernes. En 2006, elle a obtenu le Prix du jeune écrivain et en 2008, le Prix du Festival du livre et de littérature de jeunesse d'Alger. Avec « Des Ballerines de papicha », elle signe son premier roman et y met en vedette les vécus individuels, les perceptions renvoyées à un quotidien fait de promiscuité, de désœuvrement et de mal vivre. L'ouvrage s'appuie sur des textes qui offrent une lecture originale d'un pan de notre société.



[FILMOGRAPHIE]

Des hommes et des dieux

Réalisé par : Xavier BEAUVOIS

Durée : 120'

Pays de production : France



Synopsis : Un monastère perché dans les montagnes du Maghreb, dans les années 1990. Huit moines chrétiens français vivent en harmonie avec leurs frères musulmans. Quand une équipe de travailleurs étrangers est massacrée par un groupe islamiste, la terreur s'installe dans la région. L'armée propose une protection aux moines, mais ceux-ci refusent. Doivent-ils partir? Malgré les menaces grandissantes qui les entourent, la décision des moines de rester coûte que coûte, se concrétise jour après jour...

Ce film s'inspire librement de la vie des Moines Cisterciens de Tibhirine en Algérie de 1993 jusqu'à leur enlèvement en 1996.

[DISCOGRAPHIE]

WTB 10

WEST TOWN BOYS (WTB)

Genre : R&B, Soul, Gospel
Sortie octobre aux éditions : AVM.

Le groupe oranais WTB, un des premiers groupes d'R&B sur la scène musicale algérienne et porte-drapeau de la musique Soul, sort son premier album, après



dix ans de sa création. La bande composée de Bouabdellah Houari (auteur de la majorité des textes), Khalifa Mohamed Amine (co-compositeur également de la musique) et Cherifi Nazim, puise dans le quotidien du jeune oranais, et algérien en générale, pour chanter des thèmes comme l'amitié, l'amour, la maman et les martyrs.

<http://www.myspace.com/westtownboys>